

# LFSS 2026 promulguée

## La suspension de la réforme des retraites ne s'appliquera pas aux IEG

Janvier  
2026

**La Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) a été publiée au journal officiel le 31 décembre 2025. Parmi les mesures, il est prévu la suspension de la réforme des retraites durant les années 2026 et 2027.**

Toutefois, cette suspension ne concerne que le Régime Général et la Fonction Publique, en **excluant les régimes spéciaux**, comme le régime de retraite des Industries Electrique et Gazières.

Du fait de cette suspension, le décalage initial de l'évolution de l'âge légal (2 trimestres) entre le régime général et le régime des IEG (application des 2 mesures paramétriques de la réforme à compter de la génération 1963) est réduit d'un trimestre au lieu de deux.

En revanche, la suspension de la réforme n'aura aucune incidence sur le calendrier initial de montée en charge de la durée d'assurance requise.

Le tableau ci-dessous est une mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de :



- L'âge légal : condition pour l'ouverture des droits (hors anticipation)
- La durée d'assurance requise : condition pour l'obtention du taux plein

**Tableau des conditions de retraite selon l'année de naissance**

Année de naissance	Âge légal (hors anticipations)		Durée d'assurance requise	
	Rég. Général	IEG	Rég. Général	IEG
1962	62 ans et 6 mois	62 ans	169	168
1963	62 ans et 9 mois	62 ans 3 mois	170	169
1964	62 ans et 9 mois	62 ans 6 mois	170	170
1965 T1	62 ans et 9 mois	62 ans 9 mois	171	170
1965 T2 T3 T4	63 ans	62 ans 9 mois	172	170
1966	63 ans et 3 mois	63 ans	172	171
1967	63 ans et 6 mois	63 ans 3 mois	172	171
1968	63 ans et 9 mois	63 ans 6 mois	172	172
1969	64 ans	63 ans 9 mois	172	172
1970 et suivantes	64 ans	64 ans	172	172

1<sup>re</sup> convergence de l'âge

1<sup>re</sup> convergence de la durée de cotisation

2<sup>e</sup> convergence de l'âge

2<sup>e</sup> convergence de la durée de cotisation

Pour en savoir plus sur la réforme des retraites et le régime spécial des IEG, [cliquez ici](#).

**FO Énergie reste fermement opposée à la réforme des retraites et revendique toujours son abrogation!**

**Agir, ne pas subir!**